



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission permanente des finances du conseil communal.

Objet : Préavis 2/2024 – Crédit d'étude infrastructures scolaires et sportives – phase 1.

Au Conseil communal du CHENIT,

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs,

La COFIN s'est réunie le 4 mars pour discuter de ce préavis. Les conseillers présents étaient :

- M. Eric Rochat, RV ;
- M. Raymond Lavanchy UDI en remplacement de M. Didier Vaucher, excusé / récusé en tant que président de l'ASIVJ ;
- M. Christophe Piguet, F3 ;
- M. Nicolas Guignard, RV ;
- M. Pierre-Olivier Capt, UDI, Président.

Nous avons eu le privilège d'accueillir les délégués municipaux suivants :

- Mme Isabelle Piguet, municipale ;
- Mme Raffaella Cantone Meylan, municipale ;
- M. Michel Vullioud, municipal ;
- Mme Sonia Rovisco-Pinto, boursière communale ;
- M. Philippe Gertsch, chef de service des bâtiments communaux ;
- M. Arthur Lespagnol, responsable du bureau technique communal.

Nous remercions vivement tous les représentants municipaux et responsables de service présents pour les échanges constructifs et nourris.

En préambule, rappelons ici quelques points :

- Comme il s'agit de crédit d'étude la COFIN a été la seule commission à siéger pour l'analyse de ce préavis.
- Comme dans les différentes associations intercommunales, c'est ici le CODIR de l'association scolaire et son assemblée générale qui ont statué sur le fond de ce dossier. Si celui-ci est devant vous aujourd'hui cher-e-s collègues, c'est bien parce que nous sommes la Commune propriétaire du terrain et en responsabilité pour engager les futurs investissements liés à ce projet. Notons toutefois que Les Municipalités du Lieu et de L'Abbaye ont été impliquées dans ce projet et y ont donné leur aval.
- La plupart des membres de la COFIN ont eu l'occasion de suivre la présentation faite aux conseillers communaux de la région la semaine précédant notre séance de commission. En outre, il a été possible de s'immerger dans le sujet via le plan de développement des infrastructures. Ces informations nous ont été très utiles et importantes et nous remercions l'ASIVJ pour leur mise à disposition.

Constat de base

Le constat est sans équivoque. Le statu quo n'est pas tenable et des actions doivent avoir lieu dans des échéances proches. Pour rappel, dans notre Commune des écoles sont actuellement en fonction au Sentier (Chez-le-Maître, les Cytises), à L'Orient et au Brassus (4 bâtiments).

Démarches

Fort de ce constat, le comité de direction de l'ASIVJ, représenté par des municipales des trois communes combières a entamé un énorme travail de réflexion. Ce travail a été le fruit de collaborations avec différents partenaires, le groupe école du futur, les services de l'Etat et de la Commune en particulier. Le secteur de Chez-le-Maître étant le lieu de réflexion pour des extensions de l'école technique de La Vallée de Joux, ainsi que du pôle santé (notamment construction d'un EMS) de nombreux échanges ont également eu lieu pour proposer une cohérence dans ces projets.

Options

Deux options principales ont fait l'objet de réflexions approfondies qui ont abouti à un rapport, à savoir :

- un maintien de tous les sites actuels dans les trois communes
- un regroupement intégral Chez-le-Maître pour tous les élèves de la première à la onzième année pour l'ensemble de La Vallée de Joux.

A ce titre, une partie de la COFIN regrette que des solutions mixtes regroupant les cycles scolaires (1 - 4 ; 5 - 8 ; 9 - 11), tout en utilisant le bâti existant n'aient pas été analysées plus à fond. Il est notamment fait mention du collège des Cytises, collège de taille importante et du site du Brassus, comprenant deux collèges, la Cantonette (actuelle UAPE) et une salle de gymnastique.

Conséquences positives

Selon le rapport et les éléments apportés par les délégués municipaux, le regroupement apportera un nombre significatif d'avantages, tels que :

- Répondre au cadre légal cantonal

- Répondre aux besoins actuels, notamment au niveau parascolaire et enfants à besoin particuliers ;
- Limiter les transports et les déplacements, pour les enfants et les enseignants ou encadrants de manière plus large ;
- Amener des infrastructures égales et équitables à tous les enfants de La Vallée
 - o Locaux spéciaux
 - o Classes de dégagement
 - o Salles de sports ;

Ces évolutions sont saluées, elles permettront des réponses adéquates aux différents points mentionnés ci-dessus qui sont nécessaires.

Conséquence négative principale

- La fermeture des différents collèges actuels va évidemment provoquer la « désertification » des lieux concernés.

Conséquences financières

Même si le sujet de ce soir se cantonne à son crédit d'étude, les conséquences financières du projet seront extrêmement importantes. Estimée à ce stade à quarante millions de francs suisses, cette projection d'investissement représente la valeur actuelle du plafond d'endettement de La Commune du Chenit ! C'est probablement, à notre connaissance l'investissement le plus important de l'histoire communale.

Comme il est mentionné précédemment, la situation présente n'est plus conforme en vertu des lois en vigueur telles la LEO, la LHand et d'autre part, ne respecte pas les normes de sécurité notamment en matière de défense incendie. Par conséquent, s'ils continuent à être utilisés, les bâtiments actuels devront obligatoirement faire l'objet d'une mise aux normes, soit des rénovations dont le coût serait approximativement équivalent à celui d'une nouvelle construction.

Je rappelle le mécanisme de fonctionnement : les bâtiments scolaires sont propriété des communes, dans le cas présent celle du Chenit, et ces dernières louent lesdits locaux à l'ASIVJ.

Dans le domaine du financement, sans remonter à Mathusalem, la COFIN a depuis de nombreuses années attirer l'attention sur les bâtiments scolaires. Jusqu'à la séance de présentation aux conseils communaux nous n'avions pas eu de communication ou d'autre forme de retour sur ce sujet. Nous regrettons qu'à ce jour La Commune ne dispose que de CHF 850'000.- de fonds de réserve à cet effet.

Conséquence financière induite

La création de cette zone de développement induira une gestion de la mobilité et du trafic qui sera intégralement ou presque à la charge de notre Commune. C'est déjà le cas du parking dudit campus (EPSVJ, ETVJ, PSVJ), compris dans cette phase et intégralement à notre charge. Les ébauches de solution de mobilité peuvent laisser augurer d'une potentielle brochette de millions supplémentaires d'une longueur certaine... sur laquelle, il y aura lieu de prêter attention.

Notons encore dans le domaine de la mobilité, qu'une étude réalisée à ce stade projette une économie potentielle entre 40 et 50% sur le coût des transports pourrait être réalisée par rapport à la situation actuelle.

Toujours sur le volet financier, la COFIN s'interroge de l'impact de ces investissements sur nos finances communales actuelles et l'impact potentiel d'un tel projet sur le taux d'imposition de notre Commune et cas échéant de la future potentielle Commune de La Vallée de Joux. Rappelons que par exemple, lors de la construction du centre sportif, une hausse d'impôt y avait été associée. Visiblement, au stade actuel du projet, cette question ne semble pas avoir été prise en compte, mais elle devra probablement l'être à un moment ou un autre.

Financement encore, des potentiels subsides cantonaux seront demandés, mais rien ne peut être chiffré à ce jour sur ce point.

Discussions et débats

Certains points ont fait l'objets de questions, réponses et parfois de débats nourris, nous vous les résumons ci-après :

- 1) Pourquoi ne pas avoir fait un projet mixte ou « helvétique » avec les sites de Chez-le-Maître, du Brassus et potentiellement des Cytises ? Cela aurait permis de répondre à plusieurs des exigences légales, dont celles de :
 - renforcer prioritairement les sites existants ;
 - de garder les cycles groupés, sachant que les sites CLM/Brassus sont distants d'exactly 2 km avec des arrêts de gare.
 - Cela aurait surtout permis de séparer les petits (1-4), des adolescents.

Pour La Municipalité, cette option bien que non écrite a été examinée, mais écartée. La question des transports et d'autres points font qu'un regroupement d'ensemble a été privilégié. En outre, selon un retour d'expérience rapporté par la Municipalité, dans un regroupement, les Grands s'occupent des Petits... Sans plus de cas d'espèce, cela paraît idéal, mais nous laisse tout de même un peu songeur.

- 2) Il est prévu une salle de sports moderne, appelée « type Macolin ». Cela ne va-t-il pas créer un vide dans les locations du centre sportif ? Et par conséquent dans les finances de ce dernier ? La Municipalité répond que non, le centre sportif pourrait justement être mieux occupé s'il n'a pas à louer ses salles aux écoles. Nous entendons bien cet argument, mais craignons néanmoins que la cessation de la location intensive et régulière de l'association scolaire au centre sportif diminue les recettes de ce dernier et qu'il faille par la suite en augmenter encore les participations communales. Concernant la salle, pourrait-il être envisagé d'en faire aussi une salle de spectacle afin d'optimiser son utilisation...

Problématique connexe

L'option qui nous est proposée aura donc pour conséquence de vider toutes les écoles actuelles. Cela n'a pas été forcément étudié par l'ASIVJ, à juste titre, sa mission légale étant de fournir des locaux, installations et espaces aux écoles. Toutefois, cela va poser de grandes questions, à ce jour en suspens pour notre Municipalité, puis à vous cher-e-s collègues, à savoir :

- Les bâtiments actuels sont dans des états plus ou moins bons. Dans le domaine énergétique leur situation est qualifiée de mauvaise à très mauvaise (réf. rapport étude). Il en va de même pour ce qui touche à l'accès aux personnes à mobilité réduite par exemple ou encore pour ce qui est du respect des normes incendie (détection, équipement, etc...). Or, il faudra bien avoir une vision sur leur avenir. Car au cas où ils seraient maintenus ou affectés à des activités publiques, ces points devront être repris et là encore potentiellement des investissements conséquents envisagés.

- Dans une perspective inverse, s'ils étaient abandonnés, qu'en adviendrait-il ; que faire des locaux ; qui pour les occuper et quels investissements à réaliser ? On rappelle toutefois, pour qu'ils puissent être occupés comme actuellement, leur rénovation coûterait autant que du neuf ou peut-être un peu moins. La commune va-elle les garder ou les vendre ? Ces diverses éventualités devront selon la commission impérativement être prise en compte. Comme mentionné dans le préavis, ces questions feront l'objet d'une 2^e phase d'étude qui sera forcément conditionnée par les décisions prises lors de la phase 1. Pour nous, ces questions sont importantes, pour les bâtiments en eux-mêmes et surtout pour l'impact de ceci dans les quartiers concernés.

Au vu de ses différentes considérations, nous encourageons la Municipalité et l'ASIVJ à rester ouvertes à toutes les possibilités et opportunités pouvant s'ouvrir dans les prochaines étapes.

Conclusion

A l'heure actuelle, nous pouvons nous faire une idée sur le montant de la première phase des travaux à venir, pour autant qu'ils soient encore réalisés comme initialement prévus. Il nous faut garder à l'esprit que des coûts supplémentaires seront engendrés par l'étude de la phase 2 et la réalisation déjà prévue de celle-ci. Cela est en sus de la question des écoles actuelles et des éventuels projets de gestion de la mobilité dans la zone.

Votre commission des finances a largement discuté et débattu des éléments mis en évidence dans ce rapport. Si elle est unanime sur la nécessité d'agir, les avis sont plus partagés sur l'option retenue, ses conséquences financières, la vision d'avenir par rapport aux sites existants et l'impact de ceci sur certains quartiers et sur les habitantes et habitants au sens large.

Au terme de ses délibérations, la commission des finances vous invite Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, à accepter avec 4 voix pour, une abstention de votre serviteur, les conclusions du préavis no 2/2024, demande de crédit d'étude pour la réalisation d'infrastructures scolaires et sportives telles que présentées.

Le Brassus, le 15 mars 2024.

Au nom de la Commission des Finances :

Pierre-Olivier Capt, rapporteur.